

**Financement**

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

**Organisme responsable et contact**

LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ SAINT-ANTOINE  
Alexis VINCENT  
06.40.69.86.65  
bpjepslapsa@gmail.com

**Accès à la formation****Publics visés :**

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

**Sélection :**

Dossier  
Tests  
Entretien  
Épreuves orales

**Niveau d'entrée requis :**

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

**Conditions d'accès :**

Etre âgé de 16 ans minimum ; Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ; Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ; Etre titulaire de l'un des diplômes suivant délivré par la FFE : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature

**Prérequis pédagogiques :**

RAS

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Oui

**Objectif de la formation**

Il est créé une certification professionnelle « animateur d'équitation », titre à finalité professionnelle de niveau 3. Les candidats, prestataires de formation agréés, jurys et experts impliqués dans la mise en oeuvre de la certification professionnelle mentionnée à l'alinéa précédent s'engagent à accepter sans réserve les termes du présent règlement. La possession de la certification professionnelle mentionnée ci dessus. atteste que son titulaire met en oeuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres. Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures

**Contenu et modalités d'organisation**

**Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres - Les fondamentaux de l'accueil et de l'information - Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille - Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre - Connaissance des publics enfants et leurs particularités - Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités - Connaissance des publics adultes et de leurs particularités - Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, séniors, sport santé, ... - La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur - Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique - Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation - Gestion de la sécurité en situation d'animation - Gestion de la sécurité en extérieur - Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ... - Progression du cavalier : plan fédéral de formation**  
**Module 2 : Maîtrise des techniques équestres - Travail à pied : travail à la longe enrénée et à l'obstacle, travail aux longues rênes - Travail sur le plat - Travail à l'obstacle - Travail à l'extérieur et en terrain varié - Préparation d'un équidé pour le transport - Embarquer et débarquer un équidé**  
**Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures - Connaissance des poneys : races, catégories de taille - Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales - Alimentation et abreuvement des équidés - Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés - Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés - Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques**  
**Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire - Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales - Promotion des activités de la structure équestre - Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs - Environnement institutionnel et**

...

Commentaires sur la durée hebdomadaire  
avec chaque candidat

A l'entrée en formation, un parcours individuel de formation est mis en place

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Individualisé

Commentaires sur la parcours personnalisable

Temps plein 35h/ semaine

**Validation(s) Visée(s)**

Animateur d'équitation - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

**Et après ?**

Suite de parcours

BPJEPS Equitation

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00193325	du 24/08/2020 au 13/08/2021	Bois (17)	LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ SAINT-ANTOINE		  	
00221977	du 23/08/2021 au 29/07/2022	Bois (17)	LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ SAINT-ANTOINE		  	

00278864

du 22/08/2022 au  
29/07/2023

Bois (17)

LYCÉE AGRICOLE  
PRIVÉ SAINT-  
ANTOINE



00343406

du 21/08/2023 au  
27/07/2024

Bois (17)

LYCÉE AGRICOLE  
PRIVÉ SAINT-  
ANTOINE



00439006

du 22/08/2024 au  
31/07/2025

Bois (17)

LYCÉE AGRICOLE  
PRIVÉ SAINT-  
ANTOINE

